



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- * Identifier et éviter les risques d'endommagement des réseaux pour préserver la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement
- * Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le Guide Technique.
- * Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires..
- * Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt
- * Réaliser le QCM Permettant la délivrance de l'Attestation de compétences.

DURÉE

1 jour / 7h

PUBLIC

Le salarié de l'entreprise de travaux intervenant dans la préparation administrative et technique des chantiers, ainsi que dans leur suivi (chef de chantier, conducteur de travaux), doit être titulaire d'une **AIPR "encadrant"**. Pour tout chantier de travaux, **au moins un salarié de l'exécutant doit être identifié comme encadrant disposant de cette autorisation**, garantissant la maîtrise des risques liés aux interventions à proximité des réseaux.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

Le stagiaire doit être âgé de minimum 18 ans (sauf dérogation).

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

Stagiaires

1 à 10



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

- Les principes de l'évolution réglementaire
- Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Le guichet unique : utilisation en direct
- La terminologie utilisée à travers la réforme
- La prévention des dommages :
la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
- Le repérage et les affleurants ...
- La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT
- Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
- Le constat contradictoire
- Le guide technique de la réforme
- Le marquage-piquetage
- Les opérations de localisation
- Les investigations complémentaires
- Les endommagements des réseaux, conséquences...
- La règle des 4 A , qui est responsable

ATTESTATION

Attestation de
compétences AIPR
encadrant

Attestation de formation

ACTUALISATION

Conseillée tous les 5 Ans

INTERVENANT

Formateur diplômé

ÉVALUATION

Echanges, test
d'évaluation

QCM de
40 Questions sur tablette



Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

MÉTHODE D'ÉVALUATION

*Evaluation par QCM en fin de formation

*Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation

*Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'accès, prise de renseignements via formulaire de contact web, mail ou téléphone puis signature d'une convention de formation au moins un mois avant la formation

OUTILS, MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Exposés, analyse de situation.

Remise de livret pédagogique

Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédias.

Moyens humains

Formateur diplômé

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap souhaitant participer à cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier, ensemble, les aménagements possibles pour leur permettre de la suivre dans les meilleures conditions.

RENSEIGNEMENTS

secretariatzrf@gmail.com

07.88.67.60.76

Tarif / Devis
sur Demande